

# REGLEMENTATION PÊCHE

## CARPODROME & FISHERIES

### Accueil :

Les Etangs VIBREZ PECHE sont **ouverts toute l'année**.

**Les droits de pêche sont privés et accessibles uniquement sur réservation.**

### Les sites :

L'objectif commun est de passer un moment agréable sur un site privé, avec des règles à respecter.

Le maître mot sera le RESPECT, vis-à-vis de tout son environnement :

- **Respect du site** : les déchets seront rassemblés et collectés pour être ramenés chez vous lors de votre départ. Pour rappel, les mégots et les fils coupés sont des déchets.

Un abri est mis à disposition des pêcheurs sur certains étangs, toute détérioration (abri, mobilier et matériel) sera facturée aux participants.

Un bloc sanitaire est à votre disposition, merci de l'utiliser et le laisser propre.

Pour l'étang de St André, des toilettes publiques sont accessibles dans la rue du sabotier, à 300 m de l'étang.

- **Respect du poisson** : NO KILL oblige, tous les poissons seront remis à l'eau, après avoir été manipulés avec soins (interdiction de faire des photos debout). Les séances photos devront être réalisées le plus rapidement possible. Tout marquage, blessure ou mutilation du poisson entraînera l'exclusion immédiate et définitive du pêcheur.

- **Respect du voisin** : l'objectif de ce lieu est la convivialité, quelque soit la pêche pratiquée. On a tout à gagner à respecter son voisin et à entretenir un climat favorable.

***L'accès à l'étang de Saint André est ouvert au public pour les promenades.***

Les chiens sont acceptés mais devront être tenus en laisse.

Les étangs de la Foye sont équipés de barbecue, tout autre feu est strictement interdit.

## **Règlement pêche**

- Pêche au coup, anglaise et feeder acceptées
- 1 ligne par pêcheur, uniquement destinée à la pêche de la carpe ou du poisson blanc.
- Les poissons seront manipulés avec précaution, sur un tapis de réception pour les carpes.  
*Possibilité de louer un tapis de réception (sur réservation)*
- Tresse interdite
- Utilisation d'un hameçon par ligne, **sans ardillon**. Le nylon ou fluocarbone est obligatoire en bas de ligne pour éviter au maximum les risques de blessure sur les poissons.
- Les graines devront être bien cuites pour faciliter leur digestion
- Les appâts vivants sont autorisés.
- ***Les bourriches et sacs de conservation sont strictement interdits.***

***Tout autre mode de pêche est strictement interdit sans autorisation.***

**Pour la pêche loisir en famille**, merci de me contacter pour un règlement adapté (utilisation de cannes sans moulinet).

## **Engagements :**

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner l'exclusion du pêcheur en fonction de la gravité de la faute, sans possibilité d'un quelconque remboursement.

Tout paiement devra être effectué dans sa totalité pour accéder au site, il impliquera la connaissance de ce règlement et l'engagement à le respecter.

Le gérant du site décline toute responsabilité en cas de vol, sinistre ou accident sur le site.

L'accès au site est fermé la nuit. Les horaires de pêche seront à définir en commun.

## **Cas d'urgence :**

Numéro de tél du responsable – Anthony GAUTREAU : 06.81.38.87.07